Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

Auf diesem Deckblatt sind nur die für die Schweiz notwendigen Ergänzungen angegeben. Für die vollständigen Angaben jedes Kapitels lesen Sie bitte die entsprechenden Kapitel des anschliessenden Sicherheitsdatenblatts.

Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité

Vous trouverez sur cette feuille de couverture seulement les indications supplémentaires (selon ChemV du 1. 8. 2005). En ce qui concerne la déclaration complète, nous vous prions de bien vouloir lire tous les chapitres de la fiche de données de sécurité de l'Union européenne.

Produktname / Nom du produit Glossy

Lieferant / Fournisseur Prüfmaschinen AG Prüfag

Seeblick 2

CH – 3213 Kleinbösingen

Telefon / Téléphone 044 746 40 30

(information sur le produit pendant les heures de bureau)

Fax / Téléfax 044 746 40 39

E-mail info@pruefag.com

Notfallnummer Schweiz

Numéro d'urgence en Suisse 145 (Tox Info)

Hersteller / Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Boschstr. 10

D – 73734 Esslingen

Prüfmaschinen AG Seeblick 2 CH-3213 Kleinbösingen Tel. 044 746 40 30 Fax 044 746 40 39 info@pruefag.com www.pruefag.com





Date d'émission 09-août-2016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de révision 2

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 13-avr.-2017

EGHS / Français (French)

Section 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Glossy

Codes produit 109003

Numéro de FDS 1338058_E

Nom chimique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Laboratory Use Only.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Adresse du fabricant Boschstraße 10

73734 Esslingen am Neckar / GERMANY

www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

+49 (0) 711 4904690-0 Numéro de téléphone

lab.eu@buehler.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962 Europe: +1 760 476 3961

Middle East/Africa: +1 760 476 3959 Asia Pacific: +1 760 476 3960

UK: +44 8 08 189 0979

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistremen t REACH
Water	•	7732-18-5	60 - 80%	Aucune donnée disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alphaisotridecylomeg ahydroxy-	-	9043-30-5	10 - 25%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	
Sodium dioctyl sulfosuccinate	Present	577-11-7	3 - 10%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	
Isopropyl alcohol	Present	67-63-0	0 - 1%	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16



Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0.1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Water	7732-18-5	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alphaisotridecylomegahydrox y-	9043-30-5	-
Sodium dioctyl sulfosuccinate	577-11-7	-
Isopropyl alcohol	67-63-0	-

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins

15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à

l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil

grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire

ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

Protection individuelle du Éversonnel de premiers secours de

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements

personnel de premiers secours de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à

l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique



La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement

de protection individuel requis.

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

de l'environnement

Précautions pour la protection Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus Référence à d'autres sections

d'informations.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire

ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien

ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de



(RMM) sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropyl alcohol	-	STEL: 500 ppm	STEL: 400 ppm	STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0		STEL: 1250	STEL: 980 mg/m ³	STEL: 1000	TWA: 500 mg/m ³
		mg/m³		mg/m³	
		TWA: 400 ppm		TWA: 200 ppm	
		TWA: 999 mg/m ³		TWA: 500 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Isopropyl alcohol	-	STEL: 400 ppm	-	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0		TWA: 200 ppm		TWA: 500 mg/m ³	TWA: 490 mg/m ³
				STEL: 250 ppm	
				STEL: 620 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Isopropyl alcohol	STEL 800 ppm	STEL: 400 ppm	STEL: 1200	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0	STEL 2000 mg/m ³	STEL: 1000	mg/m³	TWA: 245 mg/m ³	STEL: 400 ppm
	TWA: 200 ppm	mg/m³	TWA: 900 mg/m ³	STEL: 150 ppm	Sk*
	TWA: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm		STEL: 306.25	
		TWA: 500 mg/m ³		mg/m³	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropyl alcohol 67-63-0	-	-	-	40	25 mg/L
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Isopropyl alcohol 67-63-0	-	25	-	-	40 mg/L

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du

Porter un vêtement de protection approprié.

corps

Contrôles d'exposition liés à la Aucune information disponible. protection de l'environnement



Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Givre

Aspect Jaune-orangé Odeur Agréable

CouleurAucune information disponibleOdor ThresholdAucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques Méthode

pH

Point de fusion / congélationAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Point d'éclair> 90°CAucun(e) connu(e)Taux d'évaporationAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Densité relative 1.01 Hydrosolubilité Miscible

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Aucune information disponible
Aucune information disponible

VOC Content (%) < 19

Densité de liquideAucune information disponibleDensité apparenteAucune information disponibleGranulométrieAucune information disponibleDistribution granulométriqueAucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Irritant oculaire sévère. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Peut provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées,

vomissements et diarrhée.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,562.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

25 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

18.5 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

25 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

25 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

25 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)



Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alphaisotridecylomegah ydroxy-	= 1000 mg/kg (Rat)	-	-
Sodium dioctyl sulfosuccinate	= 1900 mg/kg (Rat)	= 10000 mg/kg (Rabbit)	-
Isopropyl alcohol	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque

des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

ÉcotoxicitéNocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

-	Nom chimique	Toxique pour les	Toxique pour les	Toxicité pour les	Daphnia magna (Puce
		algues	poissons	micro-organismes	d'eau)
	Sodium dioctyl	-	96h LC50: 20 - 40	-	48h EC50: = 36 mg/L
	sulfosuccinate		mg/L (Oncorhynchus		
			mykiss) 96h LC50: =		
			37 mg/L		
			(Lepomismacrochirus)		
			96h		
			LC50: < 24 mg/L		
			(Oncorhynchus		



		mykiss)		
Isopropyl alcohol	96h EC50: > 1000	96h LC50: > 1400000	-	48h EC50: = 13299
	mg/L (Desmodesmus	μg/L (Lepomis		mg/L
	subspicatus) 72h	macrochirus) 96h		
	EC50: > 1000 mg/L	LC50: = 11130 mg/L		
	(Desmodesmus	(Pimephales promelas)		
	subspicatus)	96h LC50: = 9640		
	, ,	mg/L (Pimephales		
		promelas)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Isopropyl alcohol	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Sodium dioctyl sulfosuccinate		
Isopropyl alcohol	Sans objet	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement

des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets

conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Aucune information disponible.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONU Not Regulated



NON RÉGLEMENTÉ 14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ 14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

RID NON RÉGLEMENTÉ 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ NON RÉGLEMENTÉ 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ NON RÉGLEMENTÉ 14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

NON RÉGLEMENTÉ ADR 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ 14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

NON RÉGLEMENTÉ IATA 14.1 N° ONU NON RÉGLEMENTÉ NON REGULATED 14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ 14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON RÉGLEMENTÉ IMDG/IMO 14.1 N° ONU Not Regulated NON RÉGLEMENTÉ 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ

14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin Sans objet 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

NON RÉGLEMENTÉ RID



14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR
14.1 N° ONU
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage

NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATANON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON REGULATED14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique		Numéro RG, France	Titre
Isopropyl alcoho	ol .	RG 84	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

hazardous to water (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.



Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans obiet.

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **TSCA** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. DSL/NDSL **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. KECL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **PICCS** AICS (Australie) Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale - Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/



Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité



